

Maroc/UE

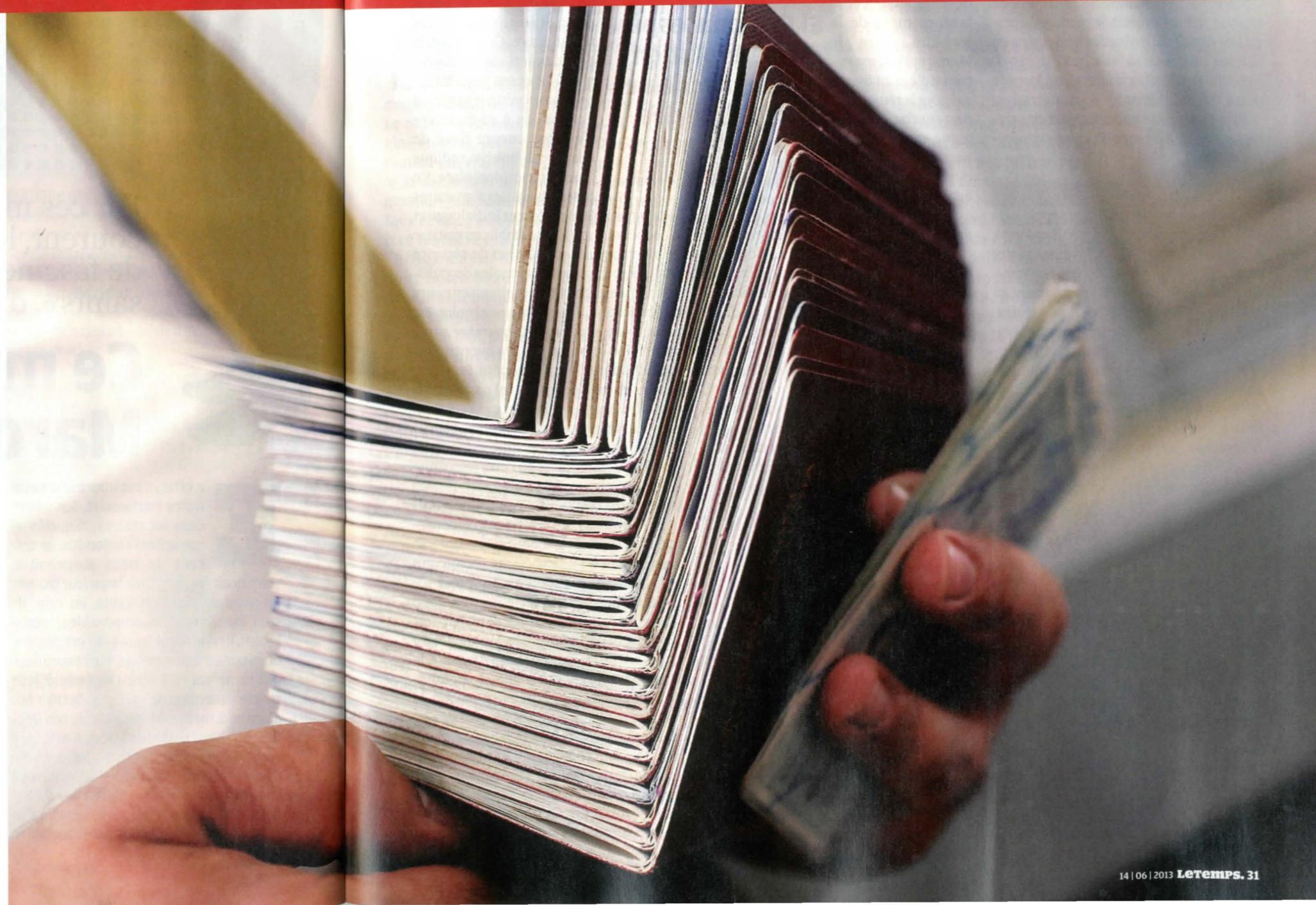
Fini le cauchemar des visas

Le Maroc et l'Union Européenne ont signé, au Luxembourg, un accord de coopération débouchant sur un partenariat pour la mobilité interterritoriale. Aujourd'hui, le parcours imposé du combattant à l'octroi des visas vers l'UE n'est plus.

Par Mehdi Mouttalib

Le Maroc et l'Union Européenne, via neuf Etats-membres - en l'occurrence l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède - ont signé, au Luxembourg, une déclaration politique conjointe sur le partenariat pour la mobilité, ouvrant la voie à une coopération longue et étroite en matière de migration et de gestion de la circulation des personnes. Parmi les initiatives qui vont être mises en place, figure la facilitation des procédures d'octroi des visas aux Marocains pour certaines catégories, notamment les étudiants, les chercheurs et les hommes et femmes d'affaires. Signé, d'une part, par la Commissaire européenne pour les affaires intérieures, Mme Cécilia Malmström, accompagnée des ministres chargés de la migration des neuf Etats précités et, d'autre part, par le

ministre marocain des Affaires étrangères et de la coopération, Saâdeddine El Othmani, cet accord vise, selon un communiqué de la Délégation de l'Union Européenne à Rabat, à mieux informer les citoyens marocains possédant les qualifications requises sur les offres d'emploi, d'étude et de formation disponibles au sein de l'UE, ainsi qu'à faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et universitaires. Le partenariat vise aussi à soutenir une meilleure intégration des ressortissants marocains séjournant régulièrement dans l'UE. Le Maroc étant le cinquième pays avec lequel l'UE signe un partenariat pour la mobilité après la Moldavie et le Cap-Vert en 2008, la Géorgie en 2009 et l'Arménie en 2011, il est toutefois le premier pays du pourtour méditerranéen avec lequel le Vieux continent conclut un accord de cette nature. Le Royaume est ainsi le 7^e pays dans le monde où le plus grand nombre



de visas Schengen est délivré. En 2012, 322 094 visas Schengen ont été délivrés par des consulats des Etats Schengen au Maroc. Par conséquent, l'Europe est de loin la principale destination des Marocains résidant à l'étranger. En effet, et selon un rapport de la Fondation européenne pour la formation, en 2011, sur près de 3,5 millions de Marocains résidant à l'étranger (3 473 209 personnes), environ 2,9 millions de personnes (84%) vivent en Europe. Selon Eurostat, le nombre de permis de séjour délivrés à des Marocains en Europe s'élevait à 119 728 en 2011. Aujourd'hui, les flux migratoires, forts de cette simplification administrative, devront connaître une optimisation stratégique et une aisance d'octroi sans précédent.

Courts et multiples

Ce que Saâdeddine El Othmani appelle de ses vœux, c'est «la possibilité, à long terme, de soutenir une évolution vers une pleine mobilité des citoyens marocains sans visa». Pour lui, cet accord bien qu'important en soi et chargé de desseins politiques et stratégiques, serait un pas vers une coopération interterritoriale encore plus profonde. Pour l'heure, nous n'en sommes pas là et pour cause : les accords initiés et entrepris par l'UE ne dérogent jamais à leur cœur stratégique. Si les intérêts potentiels d'un quelconque élargissement

de la politique de coopération sont avérés, un élargissement est systématiquement proposé. En l'espèce, ce partenariat pour la mobilité a été conçu par la Commission européenne dès 2006, lors de la réorientation de la politique migratoire de l'UE que Bruxelles essaye de généraliser à toute l'Europe pour qu'enfin une politique unifiée puisse voir le jour. El Othmani a, en outre, indiqué que le développement et le renforcement de la mobilité entre le Maroc et l'UE constitue un élément essentiel pour la réussite du partenariat stratégique entre les deux parties dans tous les domaines, y compris économique. En ce

qui nous concerne, seules les grandes lignes de cette coopération approfondie ont fait l'objet d'une communication, mais tout porte à croire qu'il sera question pour le Maroc de bénéficier des mêmes simplifications élaborées dans le sillage de ce qui se fait actuellement avec les quatre autres pays concernés par ledit partenariat. Par conséquent, l'UE propose le «renforcement des moyens consulaires des Etats-membres au Maroc» et l'ouverture de négociations sur la facilitation de l'octroi des visas, le tout dans une approche collégiale entre

les pays signataires pour qu'une seule et même stratégie soit adoptée par tous. Ainsi, la France propose la délivrance de visas de court séjour à entrées multiples «pour les ressortissants marocains qui favorisent les relations économiques ou culturelles franco-marocaines». L'Espagne, de son côté, propose de délivrer des visas à entrées multiples pour les catégories précitées, et de réduire «au minimum» les délais de délivrance des visas pour les motifs à caractère humanitaire. Cependant, la liste des actions concrètes que l'UE et ses pays-membres «sont prêts à organiser, à financer ou à co-financer» n'est pas encore fixée de manière définitive, indique la déclaration conjointe. En outre, les parties signataires

doivent œuvrer à renforcer le dialogue et la coopération qu'ils ont établis en matière de migration, de mobilité et de sécurité par la mise en place de pas moins de 37 dispositions et initiatives, toujours en cours de finalisation. Toutefois, une réunion est prévue «au plus tard fin septembre 2013» pour faire le point sur les éventuelles modifications. D'un autre côté, les effets directs et indirects d'un tel partenariat devraient engager et le Maroc et l'UE dans un cycle vertueux, tel que celui observé dans les autres pays signataires de ce partenariat sur la mobilité où l'on a relevé une autorégulation des flux migratoires avec des séjours, certes, de plus en plus confinés à l'objet du visa octroyé et, par conséquent, plus courts, mais qui ne sont pas sans bénéficier de débouchés beaucoup plus avantageux et plus axés sur les profils et les besoins des bénéficiaires, donc plus stratégiques pour les deux parties. De plus, et à l'instar de la Moldavie, du Cap-Vert, de la Géorgie et de l'Arménie, le Maroc pourrait voir s'alléger le nombre de «cerveaux» qui fuient le pays à la recherche d'opportunités désormais servies sur un plateau, bénéficiant ainsi d'une amélioration consistante du ratio immigration/compétence. Que du bénéfice pour un pays qui entretient des relations amicales historiques et une immigration devenue traditionnelle avec l'Europe. ■ M.M

El Othmani espère une évolution vers une pleine mobilité des citoyens marocains sans visa.

Destinations privilégiées des immigrés marocains en Europe

42%

des Marocains aimeraient émigrer mais 9% seulement disposent des informations nécessaires pour mener à bien ce projet.

Où vont-ils ?

France	32%
Espagne	21%
Italie	15%
Autres	5%



62%

des migrants disent avoir appris une langue ou avoir acquis de nouvelles compétences techniques ou professionnelles.

31%

des émigrés, surtout les diplômés de l'enseignement supérieur, ont bénéficié d'une formation à l'étranger.

1/3

des migrants ont pu faire reconnaître leurs qualifications marocaines.



Source : ENPI-Info